

disponible. Ce rapport n'est pas prêt; en l'occurrence, l'honorable député consentira peut-être à ce que sa motion soit réservée.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillin-gate): Je veux bien que la motion soit réservée. Je consens également à ce qu'elle soit adoptée, car le ministre n'a pas à donner suite dès demain à la motion. Que la Chambre en décide.

M. l'Orateur: Le ministre veut-il que la motion soit réservée? La Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LE COLUMBIA—MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Demande n° 27—M. Herridge:

Copie de tous télégrammes, rapports, correspondance et autres documents échangés entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou tout fonctionnaire de son ministère et le gouvernement de la Colombie-Britannique, les fonctionnaires de toute société ou d'autres personnes, relativement à la mise en valeur des ressources hydrauliques du fleuve Columbia, au Canada.

DÉVOLUTION DES PENSIONS POUR LES FINS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Demande n° 28—M. Herridge:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Finances ou tout fonctionnaire de son ministère et tout directeur de quelque syndicat ouvrier, relativement à la dévolution des pensions pour les fins de l'impôt sur le revenu.

—Avec la permission de la Chambre, je désirerais retirer ces deux motions-ci, parce que j'ai omis d'y insérer les dates et que je n'ai pas l'intention de remonter aux débuts de la Confédération. Cette omission est attribuable à l'arrivée d'un essaim de dames dans mon bureau alors que je dictais la motion.

(Les ordres sont annulés et les motions retirées.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Pourrais-je demander au premier ministre si, durant son voyage à Washington, il espère pouvoir rencontrer le président élu des États-Unis ou quelque autre membre du nouveau régime?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Si souhaitable que ce soit, je pense que le chef de l'opposition comprendra qu'il est difficile d'organiser une telle rencontre à l'heure actuelle vu que les cérémonies d'installation doivent avoir lieu dans les deux

jours qui suivront. Ce serait donc à peu près impossible. Cependant, j'espère que, peu de temps après l'installation du nouveau Président, j'aurai l'occasion d'avoir des entretiens avec le Président Kennedy sur des questions d'intérêt général pour nos deux pays.

LE LAOS—REMISE SUR PIED DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle est l'attitude du gouvernement canadien au sujet de la remise sur pied de la commission de surveillance de la trêve par suite des troubles au Laos, étant donné surtout les vues qu'ont exposées les gouvernements du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis? Dans sa réponse, le ministre pourrait-il aussi dire à la Chambre si le Canada fait partie des quatorze pays qui, d'après le prince Sihanouk, du Cambodge, pourraient bien participer à une conférence qui serait chargée d'étudier les questions débattues d'abord à Genève en 1954?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai une brève déclaration à faire au sujet de la situation qui règne au Laos et dont le gouvernement canadien se préoccupe vivement. Nous avons fait notre possible pour aider à trouver une solution satisfaisante. Si l'honorable député qui a posé cette question a appris par les journaux que les pays en question sont convenus d'adopter une attitude précise, il se trompe tout à fait car toute la situation fait l'objet de négociations.

Le Canada a un intérêt direct dans cette affaire à titre de membre de la commission internationale de contrôle et de surveillance au Laos créée en 1954 par la conférence de Genève. Le député d'Essex-Est le sait bien, le Canada ne participait pas à cette conférence qui l'a nommé, avec l'Inde et la Pologne, à la commission de surveillance de la trêve. On se rappellera que la commission s'est ajournée indéfiniment en juillet 1958, après que le gouvernement laotien ait par deux fois demandé son départ. Des gens ont prétendu que c'est le Canada qui aurait insisté pour que la commission s'ajourne. Or c'est sur les instances du gouvernement laotien qu'elle l'a fait, avec l'approbation du Canada et de l'Inde, soit de la majorité des pays participants à la commission.

Dans sa deuxième demande, celle du 22 mai 1958, le premier ministre du Laos disait, entre autres choses, que la tâche confiée à la commission «tirait heureusement à sa fin» et, au nom de son gouvernement, il exprimait